



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna



Berne, le 16 septembre 2019

Communiqué de presse du SAB N° 1169

A la recherche de villages de montagne promouvant la jeunesse

Le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » a été conçu pour les communes qui s’engagent en faveur de leur jeunesse. Il permet, aux communes l’ayant obtenu, de démontrer ce qu’elles ont concrètement entrepris dans ce domaine. Depuis 2015, le label du SAB a été décerné à 22 communes. Celles qui souhaitent l’obtenir ont jusqu’au 9 décembre 2019 pour déposer leur candidature.

De nombreux villages de montagne sont confrontés à l’émigration d’une partie de leur population. Toutefois, de nombreux jeunes souhaitent rester dans leur village, si les conditions le permettent. Le label « Commune de montagne - La jeunesse, notre avenir » constitue une récompense et une motivation, en faveur des communes de montagne s’engageant pour l’avenir de leurs jeunes. Ce label permet aussi d’améliorer l’image de l’ensemble des régions de montagnes.

Des jeunes impliqués dans la vie communale

Dans le cadre du label, les jeunes ont la possibilité d’influencer le destin de leur commune. Ils rencontrent les autorités communales au moins une fois par an, afin de discuter du développement de leur village.

Aussi au niveau national

Afin que leurs souhaits soient également pris en compte au niveau national, les jeunes issus des communes ayant obtenu le label du SAB se réunissent une fois par an. Le Forum des jeunes du SAB leur donne la possibilité d’échanger des idées et d’exprimer leurs besoins, notamment par rapport à la politique conçue en faveur des régions de montagnes. Le SAB reprend ensuite leurs propositions, afin de les intégrer dans son processus politique.

Pragmatique et efficace

Avant que les communes ne reçoivent le label du SAB, elles doivent prouver qu’elles s’engagent, dans divers domaines, en faveur de leurs jeunes. Les procédures de candidature sont adaptées aux possibilités et moyens des communes de montagnes. Ce sont les représentants du Forum des jeunes du SAB qui sont responsables pour l’attribution du label. Selon la devise « Pour les jeunes – par les jeunes », ce label est exclusivement entre les mains de la jeunesse.

Pour davantage d’informations sur la procédure de candidature : www.jeunesse-en-region-de-montagne.ch

Renseignements complémentaires :

Thomas Egger, Directeur du SAB
Tél. 031 / 382 10 10



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna



Documentation :

Lien pour le catalogue des exigences servant à déposer sa candidature :

<http://bit.ly/1jYGE0>

Au sujet du label «Communes de montagne –La jeunesse, notre avenir»

Le label «Communes de montagne - La jeunesse, notre avenir» a été créé par le SAB (Groupement suisse pour les régions de montagnes). Il est remis aux communes qui s'engagent en faveur de leur jeunesse. Chaque commune délègue des jeunes auprès du Forum des jeunes du SAB. Cet organe est destiné à promouvoir les échanges d'expériences et à permettre aux jeunes de s'exprimer sur l'avenir des régions de montagnes.

Le SAB est une association qui s'engage en faveur des régions de montagnes et rurales. Le SAB représente et défend les intérêts de ces espaces sur la scène politique fédérale.

Informations complémentaires: www.sab.ch